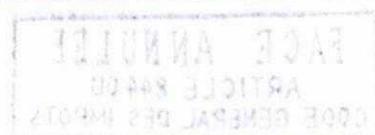


**UNION DES CONSIGNATAIRES ET ARMATEURS DE COTE D'IVOIRE
(UCACI)**



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ELECTIVE



DATE ET HEURE : JEUDI 12 OCTOBRE 2023 A 10H

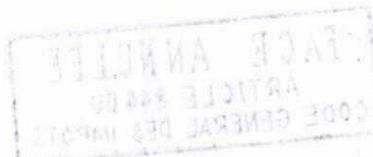
LIEU : siège de l'UCACI, Plateau immeuble corniche Escalier B 12^e étage



ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'UCACI ET DES 02 COMMISSAIRES AUX
COMPTES
DIVERS**



PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois (2023)

Le Jeudi 12 Octobre à 10 heures 37 minutes,



A14351282Z

Sur convocation du Président de l'UCACI en date du Mardi 10 Octobre 2023, les membres de l'UCACI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire Elective au siège social de l'UCACI sis au Plateau Immeuble Corniche Escalier B 12^e étage.

En effet, le Président de l'UCACI excusé pour des raisons de santé a désigné la deuxième Vice-Présidente de l'UCACI en l'occurrence Madame GUESSENND Isabelle aux fins de conduire les travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective.

Et Monsieur AKA Amangoua Fulgence en sa qualité de Secrétaire Général Adjoint et Président de la Commission Electorale est désigné secrétaire de séance.

A cet effet, deux listes de présence (**voir fichiers joints**) ont été établies : l'une pour servir à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle les 41 membres ont été conviés et la seconde pour servir à la tenue de l'élection du Président de l'UCACI et des 02 Commissaires aux comptes pour laquelle 27 sociétés membres à jour de leurs cotisations annuelles jusqu'au 31 Décembre 2022 ont été retenues.

La Présidente de séance constate que l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective à laquelle 31 sociétés membres ont pris part, réunit le quorum requis par les dispositions légales et statutaires. Elle est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Dans son propos liminaire, la Présidente de séance a d'abord remercié les sociétés pour leur forte présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire avant de livrer l'adresse du Président de l'UCACI dont la teneur est la suivante :

« Chers Membres de l'UCACI, nous sommes réunis ce jour au siège de notre organisation professionnelle, l'UCACI (Union des Consignataires et Armateurs de Côte d'Ivoire) regroupant en son sein, les consignataires et agents maritimes, aux fins de procéder à la 13^e session de son Assemblée Générale.

Aussi, l'Assemblée Générale Elective de ce jour devra conduire à la désignation du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente de notre organisation à qui je voudrais souhaiter d'avance mes sincères et chaleureuses félicitations.

Rappelons que l'UCACI a été installée sur les fonds baptismaux le 30 avril 2015 aux termes de son Assemblée Générale Constitutive, ayant regroupé en son temps, une trentaine de membres.

A ce stade, qu'il me soit permis de saluer et de remercier sincèrement et du fond du cœur, tous les membres qui y ont cru depuis le début et qui font aujourd'hui de l'UCACI, une des organisations les plus actives, revendiquant à ce jour une quarantaine de membres exerçant dans notre secteur d'activité, celui de la consignation maritime.

Notons qu'au-delà de son Assemblée Générale Constitutive du 30 avril 2015, l'UCACI avait organisé chaque année une Assemblée Générale pour clôturer ses comptes.

Toutefois, je ne saurais clore mon propos sans adresser aux membres, mes sincères et fraternels remerciements pour la confiance en ma personne et pour leur présence effective à cette Assemblée de ce jour.

Merci de votre aimable attention et que le meilleur gagne ».

Au titre des informations, la Présidente de séance a réitéré sa satisfaction pour l'engouement des membres et a rappelé la condition de participation à l'élection du Président de l'UCACI et des 02 Commissaires aux comptes qui était d'apurer toutes les cotisations annuelles jusqu'au 31 Décembre 2022 afin de pouvoir prendre part au scrutin.

Pour une question de transparence, la Présidente de séance a cité nommément les 27 sociétés à jour de leurs cotisations annuelles jusqu'au 31 Décembre 2022 qui pourront participer à cette élection du Président de l'UCACI et des 02 commissaires aux comptes, à savoir : SOGENA CI, PROPICI, MAERSK CI, CMNP CI, SOMITREX LOGISTICS, GLOBAL MANUTENTION, ONE CI, GRIMALDI CI, KUMASAN SHIPPING, MEDLOG CI, CMA CGM CI, DIAMOND SHIPPING, SISA CI, EOLIS CONSIGNATION, OMA CI, GMT SHIPPING, MSC CI, SIMAT CI, ATHENA SHIPPING, MABICO, LTA, CMB ABIDJAN, IRES CI, MOVIS CI, AGL CI, SUPERMARITIME CI, IVORY P&I.

Elle a également rappelé que ces 05 sociétés (USC, MAS, ICM, AFRICA TRANSLOGISTICS INTERNATIONAL et GIL SA) ont procédé au paiement de leurs cotisations annuelles 2022 ce Mercredi 11 Octobre 2023 sans avoir apurer tous leurs arriérés de cotisations annuelles et les a remerciées pour les efforts consentis.

Toutefois, elle leur a indiqué qu'elles ne pourront pas prendre part au vote vu leur perte de l'UCACI.



La Présidente de séance a demandé à l'Assemblée Générale si elle avait des objections suite à cette invalidation des 05 sociétés membres citées plus haut à prendre part au vote du jour, aucune objection n'a été émise venant l'Assemblée Générale. Sur ce Madame la Présidente de séance a déclaré cette invalidation comme adoptée.

La liste électorale comprenant les 27 sociétés susmentionnées a été adoptée à l'unanimité des membres présents à 10 heures 50 minutes pour les opérations de vote.

Prenant la parole à sa suite, le Président de la Commission Electorale a indiqué qu'il y aura 03 étapes pour les opérations de vote réparties comme suit :

- Etape 1 : Adresse des candidats aux électeurs par ordre de dépôt de candidature en vue d'exposer leurs projets et ambitions
 - De 10 h 51 – 11 h 03 : KONE AISSATOU représentant la société SOMITREX LOGISTICS – récépissé n°1 ;
 - De 11 h 03 – 11 h 13 : GBALOU FRANCK-HERVE représentant la société MSC CI – récépissé n°2 ;
 - 11 h 13 : OCHOUCADE FOLAKE CARENNE VANESSA-BENEDICTE Epouse N'DRI – récépissé n°3, désistée suite à son consensus avec la candidate KONE AISSATOU et n'ayant pas communiquée de photo à la Commission Electorale pour la confection du bulletin de vote, elle a indiqué en réponse à la préoccupation de la Présidente de séance ne pas avoir d'adresse à faire face aux électeurs.
- Etape 2 : Opérations de vote

Les opérations de vote ont débuté à 11 heures 15 minutes et se sont terminées à 11 heures 50 minutes.

- Etape 3 : Dépouillement

Le Scrutateur a procédé au dépouillement des votes à 11 heures 51 minutes en ouvrant l'urne avec la clé devant tous les membres présents pour le décompte des voix.

- Liste de votants : 27 sociétés
- Suffrages exprimés : 24 sociétés
- Abstention : 0



- Bulletin nul : 0
- Bulletin blanc : 0
- Taux de participation : 88%

Ont obtenu :

- KONE AISSATOU représentant la société SOMITREX LOGISTICS – récépissé n°1 : 11 voix / 24 voix avec 45,83% ;
- GBALOU FRANCK-HERVE représentant la société MSC CI – récépissé n°2 : 13 voix / 24 voix avec 54,16% ;
- OCHOUCADE FOLAKE CARENNE VANESSA-BENEDICTE Epouse N'DRI – récépissé n°3 : 0 voix avec 0%.

Notons à ce stade que le représentant de la société PROPICI est arrivé au terme des opérations de vote et en plein dépouillement donc n'a pu prendre part au vote.

Quant au représentant de la société KUMASAN, il est arrivé après la proclamation des résultats donc forclos pour le vote.

Quant à la société IRES, son représentant a brillé par son absence à l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective.

Notons également que sur 41 bulletins de vote confectionnés, l'on recense 17 bulletins de vote non utilisés.

Le candidat GBALOU FRANCK-HERVE est proclamé élu Président de l'UCACI avec 13 voix sur 24 voix soit un taux de 54,16%.

En sus, la Présidente de l'Assemblée Générale a indiqué qu'il lui revient l'insigne honneur à la place du Président de l'UCACI sortant de féliciter le tout nouveau Président de l'UCACI élu en l'occurrence Monsieur GBALOU FRANCK-HERVE.

La Présidente de l'Assemblée Générale a prodigué des conseils au Président de l'UCACI élu et a émis des vœux de réussite pour sa mandature.

Elle a également remercié la candidate KONE AISSATOU d'avoir compété à cette élection.

Lors de son allocution, le Président de l'UCACI élu a remercié tous les membres pour le choix de sa personne, la Présidente de l'Assemblée Générale qui a œuvré pour la réalisation de cette Assemblée Générale, son Directeur Général qui a bien voulu parrainer sa candidature, le Président de l'UCACI sortant pour ses conseils et tous les membres du Bureau Exécutif sortant avec qui il a eu à collaborer durant ses 08 années en tant que Secrétaire Général de l'UCACI.

La Présidente de l'Assemblée Générale a remercié la Commission Electorale pour ce travail de qualité qui a pu susciter l'intérêt des sociétés à prendre part au vote.

Enfin, la Présidente de l'Assemblée Générale a clos ladite Assemblée à 12 heures 20 minutes et un cocktail a été offert à l'ensemble des membres présents au siège de l'UCACI.

Pièces jointes :

- Liste de présence de l'Assemblée Générale Elective du 12 Octobre 2023 ;

- Liste des membres à jour de leurs cotisations en 2022 ;
- Procès-Verbal de proclamation des candidats retenus en date du 22 Septembre 2023
- Procès-Verbal de proclamation des résultats en date du 12 Octobre 2023.



Fait à Abidjan, le Jeudi 12 Octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée Générale

Isabelle GUÉSSENNI



Le Secrétaire

Fulgence Amangoua AK



CPI à Cocody
Poste Comptable 8018



Droit% x
Hors Délai.....
Reçu la somme de *Dis cent mille francs*
Quittance n° *454757* et.....
Enregistré le *21/11/2023*
Registre Vol. *21* Folio *27* Bord *408 / 05*

Le Receveur

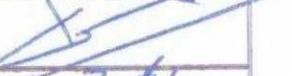
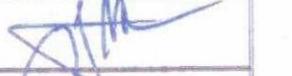


Le Chef de Bureau du Domaine,
du Service d'enregistrement et du Timbre



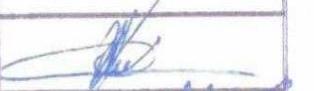
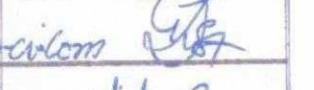
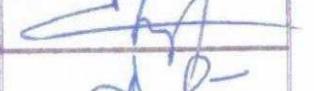
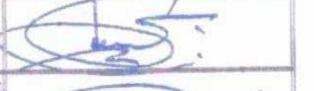


LISTE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 12 OCTOBRE 2023

| N° | NOMS | PRENOMS | SOCIETES | TEL | E-MAIL | SIGNATURE |
|----|-------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------|---|---|
| 1 | GUESSENNED | Isabell | Athena Ship | 0707093560 | l.guesenned@gmail.com |  |
| 2 | GIBALOU | FRANCK-HELINE | MSCCD | 0555777716 | franckheleine@solentmsi.com |  |
| 3 | OCHOURADE ETSE N'DRI | CARENNE | CMR CI | 0707517623 | asstf-juridique@cmrci.ci |  |
| 4 | COLLIAGNON | XAVIER | OMACAM | 0268136288 | abd.colliagnon@omo-cam.com |  |
| 5 | BENIGRE | STEPHANE S. | MABICO | 0707200064 | serfatephane45@gmail.com |  |
| 6 | BOKA | ANTONIUS H. | COTB AN | 0707354701 | jnbokka@cotb-ci.com |  |
| 7 | NIAYE | MARCEL | GM CI | 0545829460 | account.shipping@globalmanut.com |  |
| 8 | SOUMAHORO RICHARD | ABL CI | 0707187283 | mohamed.soumahoro@azlgroup.com |  | |
| 9 | MANDAH EZECHIEL | LTA | 0777205945 | boarding@alta.ci |  | |
| 10 | SAKO | TOURE A | TRANSA SHIPPING | 070729888 | sako@seive.com |  |



LISTE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 12 OCTOBRE 2023

| N° | NOMS | PRENOMS | SOCIETES | TEL | E-MAIL | SIGNATURE |
|----|----------------------|------------------|----------------|--------------------------------------|---|---|
| 11 | DÉGNI | VENAQUE SIMAT | | 0707820058 | Venaque.degny@simat.ci |  |
| 12 | N'GOYET Malou Lucien | GMT | | 0707344617 | lucien.malou.ngoyet@gmt.ci |  |
| 13 | DIARRASSOURA DRISSA | | SOMITEX-LDS | 07.23.43.61.61 | documentation@somitexlogistics.ci |  |
| 14 | Sylva Mamadou | S. I.-S.A | 0709850891 | mamadou.sylva@si-sa.ci |  | |
| 15 | ALIA RODRIGUE | SOGENA | 0708777222 | Rodrigue.alia@sogena-ci.ci |  | |
| 16 | AKA APPOLINAIRE | CNA CGN | 07.08.26.59.71 | abd.akafima-cgn.com |  | |
| 17 | TOURÉ JOSIANE | ONE IC | 0758120148 | josi.toure@one-line.com |  | |
| 18 | BROU Jacques | ONE IC | 0777749351 | Jacques.brou@one-line.com |  | |
| 19 | BERTÉ RENÉ CHRISTIEN | SUPERMARITIME | 0707812465 | christe@supermaritime.com |  | |
| 20 | KONÉ Aissatou | Somites Logistik | 0707029219 | assatou.kone@somites-logistik.ci.com |  | |

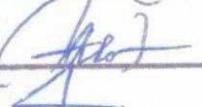


LISTE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 12 OCTOBRE 2023

| N° | NOMS | PRENOMS | SOCIETES | TEL | E-MAIL | SIGNATURE |
|----|-----------|-------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------------|-----------|
| 21 | Coulibaly | Namouy | GIL SA | 07 57 23 16 99 | coulnamouy@fapar.fr | |
| 22 | KOUAKOU | USHER | EOUIS CO | 070 7093480 | usher.kouakou@eouis.ci | |
| 23 | GRAH | SERGGS | MATERSK | 07 87 100 202 | serge.grah@maersk.com | |
| 24 | WADDEY | CHARLES | ICM | 05 0441 95 90 | icm-ci@icmlolding.net | |
| 25 | VUATTOUX | DAVID | MOVISCI | 07 59 06 90 93 | david.vuattoux@movisgroup.com | |
| 26 | YEO | NAVILIO | GRIMALDI-CI | 07 59 19 96 42 | navilio.yeo@grimaldi-ci.com | |
| 27 | Nobet | Florent | Africagflourslogistics.com | 00225 0536 13774 43 | nobet.florent@aflwcorpwide.com | |
| 28 | Doré | Marie-laure | OMACI | 07 79 79 25 30 | marie-laure.dore@omagroup.com | |
| 29 | DOGBO | NAGUI G. BAPTISTE | MAS | 07 48 42 98 03 | baptiste.dogbo@masiul.com | |
| 30 | EFFACOADS | GERMAIN | MEDLOG CI | 07 67 98 92 10 | germain.choenau@medlog.com | |



LISTE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 12 OCTOBRE 2023

| N° | NOMS | PRENOMS | SOCIETES | TEL | E-MAIL | SIGNATURE |
|----|-----------|-----------|-----------|--------------|-----------------------------|---|
| 31 | KONGO | JEAN-MARC | MSC | 0504 011292 | jeanmarc.kongo@msc.com |  |
| 32 | GROKROU | BITU-SAIS | Ivory P&T | 0707 010023 | ds.grokrou@ivory-pmt.com |  |
| 33 | TOURE | ABOURACAR | PROPICO | 0708 9840 20 | africmanagers@chello.fr |  |
| 34 | ATTOUSSOU | AYNERIC | UCACI | 0777 057025 | aymeric.attoussou@ucaci.com |  |
| 35 | | | | | | |
| 35 | | | | | | |
| 37 | | | | | | |
| 38 | | | | | | |
| 39 | | | | | | |
| 40 | | | | | | |

LISTE DES MEMBRES A JOUR DE LEURS COTISATIONS EN 2022

| | |
|----|-----------------------|
| 1 | SOGENA CI SA |
| 2 | PROPICI |
| 3 | MAERSK CI |
| 4 | CMNP CI |
| 5 | SOMITREX LOGISTICS |
| 6 | GLOBAL MANUTENTION |
| 7 | ONE CI |
| 8 | GRIMALDI CI |
| 9 | KUMASAN SHIPPING |
| 10 | MEDLOG CI |
| 11 | CMA - CGM - CI |
| 12 | DIAMOND SHIPPING |
| 13 | SISA - CI |
| 14 | EOLIS CONSIGNATION CI |
| 15 | OMA - CI |

| | |
|----|----------------------------|
| 16 | GMT SHIPPING |
| 17 | MSC - CI |
| 18 | SIMAT CI |
| 19 | ATHENA SHIPPING |
| 20 | MABICO |
| 21 | LTA |
| 22 | CMB - ABIDJAN |
| 23 | IRES CI |
| 24 | MOVIS - CI |
| 25 | AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI |
| 26 | SUPERMARITIME CI |
| 27 | IVORY P & I |



Le 12/10/2023



Le 12/10/2023

COMMISSION ELECTORALE DE L'UCACI

ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'UCACI 2023

PROCLAMATION DE LA LISTE DES CANDIDATS RETENUS

L'an Deux Mille Vingt Trois,

Le Vingt-deux Septembre, à dix-huit heures quarante-trois minutes

La Commission Electorale statuant en premier et dernier ressort ;



- Vu le courriel de nomination l'instituant en date du Vendredi 05 Mai 2023 ;
- Vu le courriel d'information de la nomination de la Commission Electorale à l'ensemble des membres de l'UCACI en date du Samedi 06 Mai 2023 ;
- Vu le courriel d'information aux membres en date du Mardi 12 septembre 2023 relatif à la reprise du processus des élections du Président de l'UCACI et des 02 Commissaires aux comptes ;
- Vu les critères d'éligibilité et les conditions de participation des candidats à l'élection à la présidence de l'UCACI et des 02 commissaires aux comptes 2023 ;
- Vu les dossiers de candidature à l'élection à la présidence de l'UCACI transmis à la Commission Electorale du Jeudi 14 Septembre 2023 au Jeudi 21 Septembre 2023 à 17 heures ;
- Conformément à son mandat délibère comme suit :

Recevabilité et conformité des dossiers.

Article 1 : LA LISTE DES CANDIDATS RETENUS

Il importe d'inscrire les nom et prénoms des personnalités suivantes sur la liste des candidats retenus après avoir satisfait cumulativement aux conditions d'éligibilité.

Ce sont par ordre de dépôt de candidature :



- 1- KONE AISSATOU, représentant la société SOMITREX LOGISTICS SA – récépissé de dépôt n°1 du Jeudi 14 Septembre 2023 ;
- 2- GBALOU FRANCK-HERVE, représentant la société MSC CI SA – récépissé de dépôt n°2 du Vendredi 15 Septembre 2023 ;
- 3- OCHOUCADE FOLAKE CARENNE VANESSA-BENEDICTE, représentant la société CMNP CI – récépissé de dépôt n°3 du Vendredi 15 Septembre 2023.



Article 2 : LA LISTE DES CANDIDATS NON RETENUS

- 4- LATH AKPA CLAUDE, représentant la société USC SA - récépissé de dépôt n°4 du Mercredi 20 Septembre 2023.

Article 3 : LA CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale qui durera quinze (15) jours, sera ouverte ce Lundi 25 Septembre 2023 à 00 heures, pour s'achever le Mardi 10 Octobre 2023 à 00 heures.

Article 4 : LA CONVOCATION DU COLLEGE ELECTORAL - ELECTION

Le Collège Electoral est convoqué pour le Jeudi 12 Octobre 2023 à partir de 10 heures 00 minutes au siège de l'UCACI, Plateau Immeuble Corniche escalier B 12^e étage afin de procéder à l'élection du Président de l'UCACI et des 02 Commissaires aux Comptes.

Article 5 : L'ELECTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun dossier de candidature à l'élection des 02 commissaires aux comptes n'a été enregistré par la Commission Electorale du Jeudi 14 Septembre 2023 au Jeudi 21 Septembre 2023 à 17 heures.

Article 6 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Conformément aux statuts et règlement intérieur de l'UCACI, l'élection couplée du Président et des 02 commissaires aux comptes de l'UCACI se tient tous les 02 ans.

Il importe de constater qu'en l'absence de dépôt de candidature des candidats aux postes de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, celle-ci ne peut se tenir à la date du Jeudi 12 Octobre 2023 en Assemblée Générale Extraordinaire sauf dispositions contraires au cas si les membres de l'Assemblée Générale décident souverainement et in situ, à travers une résolution, de l'organisation de cette élection à ladite Assemblée Générale Extraordinaire.

A cet effet, la Commission Electorale lancera un appel à candidature et organisera les élections des commissaires aux comptes en un $\frac{1}{4}$ heure.

A défaut, les Commissaires aux comptes actuels titulaire et suppléant restent en poste jusqu'à l'élection des nouveaux commissaires aux comptes.

Article 6 : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE

Elle est composée comme suit :

- Le Président : AKA AMANGOUA FULGENCE
- Le Secrétaire : AHOUSSOU AYMERIC
- Le Scrutateur : AHOUSSOU AYMERIC

Article 7 : LES FORMALITES

Le présent procès-verbal est établi et diffusé partout où besoin sera, pour servir et valoir ce que de droit.



Pour la Commission Electorale

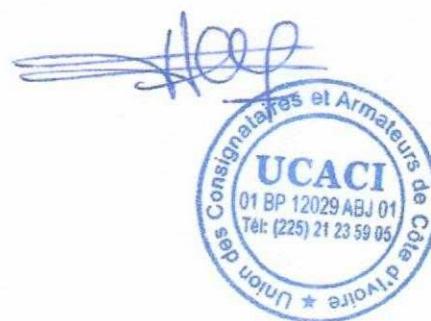
Le Secrétaire

AHOUSSOU AYMERIC



Le Président

AKA AMANGOUA FULGENCE



COMMISSION ELECTORALE DE L'UCACI**ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'UCACI ET DES 02 COMMISSAIRES
AUX COMPTES 2023****PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

L'an Deux Mille Vingt Trois,

Le Douze Octobre à onze heures cinquante-six minutes au siège de l'UCACI sis au Plateau immeuble corniche escalier B 12^e étage.

La Commission Electorale statuant en premier et dernier ressort ;

- Vu le courriel de nomination l'instituant en date du Vendredi 05 Mai 2023 ;
- Vu le courriel d'information de la nomination de la Commission Electorale à l'ensemble des membres de l'UCACI en date du Samedi 06 Mai 2023 ;
- Vu le courriel d'information aux membres en date du Mardi 12 Septembre 2023 relatif à la reprise du processus des élections du Président de l'UCACI et des 02 Commissaires aux comptes ;
- Vu les critères d'éligibilité et les conditions de participation des candidats à l'élection à la Présidence de l'UCACI et des 02 Commissaires aux comptes 2023 ;
- Vu les dossiers de candidature à l'élection à la Présidence de l'UCACI transmis du Jeudi 14 Septembre 2023 au Jeudi 21 Septembre 2023 à 17 heures ;
- Vu les opérations de dépouillement du vote pour l'élection du Président de l'UCACI et des 02 commissaires aux comptes en date du Jeudi 12 Octobre 2023 ;
- Conformément à son mandat délibère comme suit :

Article 1 : RAPPEL DE LA LISTE DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats qui ont été retenus par la Commission Electorale après avoir satisfait cumulativement aux conditions d'éligibilité sont par ordre de candidature :

- KONE AISSATOU, représentant la société SOMITREX LOGISTICS – récépissé de dépôt de candidature n°1 du Jeudi 14 Septembre 2023 ;
- GBALOU FRANCK-HERVE, représentant la société MSC CI – récépissé de dépôt de candidature n°2 du Vendredi 15 Septembre 2023 ;
- OCHOUCADE FOLAKE CARENNE VANESSA-BENEDICTE Epouse N'DRI, représentant la société CMNP CI – récépissé de dépôt de candidature n°3 du Vendredi 15 Septembre 2023.



Article 2 : OPERATIONS DE VOTE

Les opérations de vote ont débuté à 11 heures 15 minutes et se sont terminées à 11 heures 50 minutes.

Article 3 : DEPOUILLEMENT

Le Scrutateur a procédé au dépouillement des votes à 11 heures 51 minutes en ouvrant l'urne avec la clé devant tous les membres présents pour le décompte des voix.

- Liste de votants : 27 sociétés
- Suffrages exprimés : 24 sociétés
- Abstention : 0
- Bulletin nul : 0
- Bulletin blanc : 0
- Taux de participation : 88%

Ont obtenu :

- KONE AISSATOU représentant la société SOMITREX LOGISTICS – récépissé n°1 : 11 voix / 24 voix avec 45,83% ;
- GBALOU FRANCK-HERVE représentant la société MSC CI – récépissé n°2 : 13 voix / 24 voix avec 54,16% ;
- OCHOUCADE FOLAKE CARENNE-VANESSA BENEDICTE Epouse N'DRI – récépissé n°3 : 0 voix avec 0%.



Notons à ce stade que le représentant de la société PROPICI est arrivé au terme des opérations de vote et en plein dépouillement donc n'a pu prendre part au vote.

Quant au représentant de la société KUMASAN, il est arrivé après la proclamation des résultats donc forclos pour le vote.

Quant à la société IRES, son représentant a brillé par son absence à l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective.

Notons également que sur 41 bulletins de vote confectionnés, l'on recense 17 bulletins de vote non utilisés.

Article 3 : CANDIDAT ELU A LA PRESIDENCE DE L'UCACI

Le candidat GBALOU FRANCK-HERVE représentant la société MSC CI est proclamé élu Président de l'UCACI avec 13 voix sur 24 voix soit un taux de 54,16% pour un mandat de 2 ans conformément aux statuts de l'UCACI.

Article 4 : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ELECTORALE

Elle est composée comme suit :

- Le Président : AKA AMANGOUA FULGENCE
- Le Secrétaire : AHOUSSOU AYMERIC
- Le Scrutateur : AHOUSSOU AYMERIC



Article 5 : LES FORMALITES

Le présent procès-verbal est établi et diffusé partout où besoin sera, pour servir et valoir ce que de droit.

POUR LA COMMISSION ELECTORALE

Le Président

AKA AMANGOUA FULGENCE



Le Scrutateur

AHOUSSOU AYMERIC



Le Secrétaire

AHOUSSOU AYMERIC

